Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 9

Quellentext: Correspondance de F.-C. de la Harpe avec d'Alberti
Autor: Harpe, Frédéric-César de la / d'Alberti, V.

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ici, Marc Ducloux reproduit un passage de la lettre de l'intendant Noblet :

« ... La mesure serait-elle hostile aux citoyens vaudois, comme on l'a prétendu? S'il en était ainsi, le principe sur lequel elle repose se trouverait singulièrement compromis. »

(A suivre.) L. MOGEON.

CORRESPONDANCE DE F.-C. DE LA HARPE AVEC D'ALBERTI

Lausanne, 14 may 1831.

Très-cher, honoré Concitoyen et ami,

Je suis bien en arrière à votre égard. A la réception de votre aimable billet du 2 avril, j'allais vous écrire, lorsque la terrible nouvelle de la mort de notre ami *(Usteri)* m'ôta la force de le faire. Les lettres qu'il m'adressait chaque semaine sur la marche des affaires publiques, me faisaient craindre qu'il ne payât par une grave maladie ses fatigues et les peines morales qui en étaient inséparables. J'en étais sérieusement allarmé, lorsque le 23 mars, il m'annonça que le grand travail dont il avait été le principal ouvrier, était heureusement terminé; ce qui le tourmentait c'était de ne savoir comment se soustraire aux sollicitations pressantes d'accepter la place de premier Bourgmaître. Dans l'espoir d'éviter ces persécutions, il voulait se réfugier chez moi. Il me paraissait difficile, que, jouissant de la confiance des campagnes et même de toute celle des gens de bien de la ville, il pût refuser, dans pareil moment; et le 28 mars je reçus enfin une lettre déchirante dans laquelle il m'annonçait d'avoir accepté, mais en termes qui exprimaient presque le senti-

ment qu'il ne survivrait pas longtems à ce sacrifice. Il n'est pas douteux, en effet, qu'il a succombé sous le poids du travail dont il s'était chargé, et que lui seul pouvait amener à bien, et que les inquiétudes sans cesse renaissantes sur le succès avaient détruit sa force. Il a du moins eu la jouissance de voir ses peines récompensées, par le service éminent rendu à sa patrie, et d'entendre les expressions de la reconnaissance publique, aux quelles n'ont pu se refuser ceux-là mêmes qui differaient de lui en Politique. Toutes nos sociétés ont perdu, dans Usteri, celui qui les aimait; mais c'est la patrie Suisse qui doit déplorer la perte de cet excellent patriote; pour le canton de Zurich, c'est une véritable calamité.

Grâce aux efforts de cet excellent citoyen, le Canton de Zürich s'est placé par les travaux de sa révision constitutionnelle à la tête de la Confédération, à laquelle il offre un modèle qui devait être imité, et qui, je le crains, ne le sera pas.

Il ne l'a pas été chez nous, si vous parcourez le *Nouvelliste* et la *Gazette de Lausanne* qui rendent compte des œuvres de notre Constituante, vous verrez que le Démocratisme des campagnards, a exercé ainsi que dans d'autres cantons, une influence bien fâcheuse, et qui ne contribuera pas à resserrer, comme on s'en était flatté, les liens de l'union fédérale.

Comment, en effet, espérer que les citoyens qui ont reçu une bonne éducation, qui se sont préparés pour servir leur patrie, et qui ont de l'indépendance, consentiront de bonne grâce à se voir constamment préférés, des ignorans, des serviles et des ineptes, à 25 batz par séance? Le mauvais usage que les campagnards de la Suisse ou leurs meneurs font de leur prépondérance, en haine des habitans des villes, doit amener tôt ou tard des réactions. Zurich mérite d'être excepté.

Notre Constituante termina hier la discussion article par article. Il lui reste maintenant à réviser son travail, pour en coordonner toutes les parties; et l'on espère, mais je crois à tort, qu'elle modifiera ce que l'opinion publique a signalé comme mauvais. Ce travail sera-t-il accepté par les assemblées de cercles? Il serait fâcheux qu'on le rejetât, parsqu'il renferme des moyens de correction pour la suite, et qu'il y a urgence, pour le moment, d'être en règle dans son intérieur.

Mon cousin, le Colonel de la Harpe, très-reconnaissant de l'obligeant accueil qu'on lui a fait, dans votre canton, me prie de vous offrir ses remercîments et ses compliments. Veuillez, je vous prie, dire à l'excellent Général Roten, bien des choses aimables de ma part.

Ma femme et ma nièce, bien reconnaissantes de votre aimable souvenir, me prient de vous offrir leurs compliments.

Dans quelques jours je me rends aux bains d'Aix en Savoye, où je resterai jusqu'à la fin de juin. Recevez, en attendant, avec les assurances de ma haute considération, celles du cordial et sincère attachement que vous a voué

Frédéric-César DE LA HARPE.

A M. le Général F.-C. de la Harpe, à Lausanne.

Lugano, 20 may 1833.

M. le Général, mon très honoré Ami et Concitoyen,

Je m'empresse à vous rendre mille remercimens pour votre ouvrage que je viens de recevoir [1]. Ce don m'est précieux pour la main de qui je le reçois, et pour les notices intéressantes que je vais y puiser.

[1] Observation sur l'ouvrage intitulé : *Précis historique de la révolution du canton de Vaud*, publié à Lausanne par souscription en 1831. — Lausanne, 1832.

Je suis fâché de ne pouvoir m'en occuper de suite, car je suis surchargé de travail à cause du Grand Conseil qui nous obsède. Vos articles dans le *Nouvelliste vaudois* m'en avaient déjà donné si grande envie, que j'avais chargé un de nos libraires de me procurer le libelle de M. Seigneux [1] avec votre réponse, aussitôt que celle-ci eût paru. Vous avez devancé la diligence de mon libraire; je vous en suis très-obligé. Je commencerai par gouter votre livre, ensuite je donnerai un coup d'œuil à l'autre.

Je vous félicite de ce que votre calomniateur n'a pas attendu à répandre son venin, lorsque la défense de votre mémoire aurait eu besoin de la plume d'un ami. A présent que vous avez fait votre besogne vous-même, vous n'avez plus à craindre la calomnie, car la honte que votre ennemi doit éprouver, c'est un avis et un défi à quiconque aurait envie de vous blesser. Une autre fois je reviendrai sur cet argument.

En attendant, je vous prie de présenter mes respects à Madame et à Mlle votre nièce, et d'agréer les assurances réitérées de mon véritable dévouement et de ma haute considération.

Votre très-humble et très-obéissant Serviteur et Ami,

V. D'ALBERTI.

Bellinzona, 8 janvier 1834.

M le Général, très honoré Concitoyen et Ami,

Finalement les Actes et la Session de Lugano sont imprimés. Ne doutant pas qu'il vous sera agréable de connaître les objets qu'on y a traités, je me fais un plaisir de vous en

[1] Georges-Henri de Seigneux. ***Précis historique de la révolution du canton de Vaud et de l'invasion de la Suisse en 1798.*** — Lausanne, 1831. 2 vol.

transmettre un exemplaire. La distribution ordinaire aux membres de la Société sera faite par les Archives centrales, où j'ai envoyé l'édition entière, car il ne m'était pas possible de la faire depuis ici avec assez de régularité.

J'espère que votre santé sera bonne, ainsi que celle de Madame et de Mademoiselle, auxquelles je vous prie de présenter mes respects et mes vœux d'une prospérité constante. Veuillez agréer, vous aussi, ces vœux qui partent du fond de mon cœur.

Je suis, Mr, avec la plus haute considération.

V. D'ALBERTI.

A Monsieur Vincenzio D'Alberti, Conseiller d'Etat,
à Bellinzona (canton du Tessin).

Lausanne, 18e janvier 1834.
(reçue le 24 vendredi, soir).

Monsieur, cher et respectable ami,

J'étois malade, lorsque votre aimable lettre du 8 Janvier est venue me réjouir. Elle m'a fait un bien grand plaisir, et je vous remercie beaucoup pour la brochure qui l'accompagne, et dont je n'ai pu lire encore que votre discours d'ouverture. Celui-ci étoit bien ce qu'il fallait dans les circonstances. on ne pouvoit dire mieux et plus à propos. Je regrette bien de n'avoir pu l'entendre. Je me serois réjoui bien cordialement de ce 1er grand pas dans la carrière du progrès, auquel je n'ai pu coopérer que par mes vœux, mais je suis bien reconnaissant de ce que vous avez bien voulu en faire mention.

La révision partielle du Pacte paroit assez généralement sentie. Une Constituante fédérale auroit sans doute extirpé

les vieux chicots des aristocraties diverses qui nous génent, mais qui sait où elle se fût arrêtée? Dans les conjonctures, elle n'étoit d'ailleurs point susceptible d'être réalisée. La république une et indivisible auroit pu subsister, si, au lieu de la renverser, au 7 janvier 1800, on avoit persévéré dans le travail commencé en 1799, pour réconcilier avec les mœurs et institutions cantonales les bases de la Constitution unitaire. Les passions troublèrent alors la vue des hommes d'État de cette époque, et lorsqu'ils reconnurent leur erreur, le moment de réparer le mal étoit passé. Pour les petits États, il n'existe que des momens fugitifs; tel fut le cas de la Suisse en 1798, 1799 et 1800.

Ce qui est d'une bien plus grande importance, est la centralisation de l'Allemagne en vertu du système des douanes [1], car aujourd'hui que le commerce et l'industrie sont en première ligne, la politique n'est plus que leur résultat nécessaire. Pour la Suisse, si la France persévère, vis-à-vis d'elle, dans son système prohibitif, cette question peut devenir une question de vie ou de mort.

Notre Grand Conseil termine aujourd'hui les longues sessions qu'il a eues, et qui ont été souvent prolongées, parce que le nombre des votants a malheureusement été fixé trop haut.

En général, il a régné un bon esprit. Le Département des travaux publics a subi une meilleure organisation. La loi intolérante du 20e may 1824 contre les Dissidents, source de désordres, a été révoquée; on a ajourné, et avec raison, l'adoption de la liberté des cultes, jusqu'à ce que le peuple puisse comprendre ce que cela veut dire.

Mais une grande œuvre vient d'être accomplie par deux

[1] La Harpe fait ici illusion au *Zollverein* fondé par les Etats de l'Allemagne en 1833.

lois, dont l'une crée une organisation nouvelle des autorités chargées de diriger l'Instruction publique, et dont l'autre réorganise complettement (l'Instruction) primaire. Pour donner une bonne base à celle-ci, le minimum du traitement des maîtres d'école vient d'être porté à 320 livres de Suisse. *Un nouvel avenir va donc se préparer pour la génération qui s'élève.*

On reproche au canton de Vaud son éloignement pour une centralisation trop forte. Cet éloignement existe, en effet, mais il prend sa source dans les institutions libérales, dont il jouit depuis qu'il est indépendant, et qu'il doit à son gouvernement cantonal. Faire courir à ces institutions qu'il commence à apprécier, les chances que peut enfanter une Constituante fédérale est de nature à faire hésiter.

Nous n'avons *malheureusement* pas un hiver d'Italie.

Ma femme et ma nièce me chargent de vous offrir leurs complimens. Veuillez, je vous prie, me rappeler au souvenir de M. le colonel *Luvini.*

L'infirmité qui m'a visité est celle des vieillards. et a son siège dans les voies urinaires. A quatre-vingts ans, on ne peut se flatter d'en guérir, mais elle est au moins supportable, et je puis, comme à l'ordinaire, aller, venir et m'occuper.

Conservez-moi, je vous prie, une place dans votre cœur, lors même que je suis silencieux et agréez avec les assurances de ma haute considération, celle du cordial attachement de votre

Très obéissant et tout dévoué Serviteur et ami,

Frédéric-César DE LA HARPE.